

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 09 FEVRIER 2023 à 18 HEURES 30

Convocation du 30/01/2023

Etaient présents : Mmes PAGANIN - DUVAL - TRENTIN - CHARLEVOL – GUIAUD – MAROT – DELIZY - BOUKOBZA.

MM. ROUSSEL – HEINTZ – EININGER – DOS SANTOS.

M. MERO - Mmes LE MOINE - GARENTE - M. LALANDE – Mme BONTOUX

Absents représentés : M. ROSSI par Mme CHARLEVOL – Mme LE VAN par Mme DUVAL - M. FINOCCHIARO par Mme MAROT - M. CHARBIT par Mme GUIAUD - M. DEGORCE par M. EININGER – M. VINCENT par M. MERO.

Secrétaire de séance : Mme Jessica GUIAUD

-----***-----

Madame le Maire pour cette première séance de l'année, présente aux conseillers municipaux, au public présent et à tous les auribellois ses meilleurs vœux de santé, sérénité, paix et bonheur.

Elle rappelle les différentes actions menées depuis le dernier conseil municipal qui s'est déroulé le 04/11/2022 : l'installation des référents de quartier, le vide-grenier de l'association Aura Bella Cultura, les concerts pour nos aînés avec David CASADO à Grasse, suivi des reprises de Michel SARDOU, spectacle offert par le Département des Alpes-Maritimes.

Coté sport, le séminaire du karaté et son installation dans la salle du Moulin du Sault, après les cours de judo. Enfin, les fêtes de fin d'années avec les illuminations, le marché de Noël et le concert de Vocalissimo à l'église et le 21 janvier les vœux à la population qui se sont déroulés pour la première fois durant le mandat, après deux années de Covid.

Mme le Maire donne lecture des délibérations prises lors de la précédente réunion du 04/11/2022, ainsi que des décisions du Maire. Le conseil a pris connaissance du compte rendu et le valide sans observation. Celui-ci est signé par le Maire et le secrétaire de séance.

1 - CAPG : VALIDATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE TRANSFERT DE CHARGES (CLECT) MODIFICATIONS DE L'ATRIBUTION DE COMPENSATION 2022 ET 2023 :

Mme Le Maire explique que la CLECT lors de sa dernière réunion du 10/11/2022 a proposé de modifier les attributions de compensation des communes sur deux points : la GEPU (gestion des eaux pluviales) et les compétences du SISA (syndicat dissout dont les compétences ont été reprises par le SMIAGE). Notre attribution de compensation négative est à ce jour de **31.931 €/an**.

- **Compétence GEPU** : il est proposé de réduire pour notre commune de 2.232 € pour 2022 et de 3.096€ pour 2023, en se basant sur les frais réels engagés pour le diagnostic des réseaux existants et l'entretien, au lieu des provisions de 3 € par habitant.
- **Compétence SISA** : suite à la mise en place de la taxe GEMAPI en 2021, les membres de la CLECT ont estimé que les contribuables des communes de Grasse, Auribeau, la Roquette, Pégomas et Mouans-Sartoux, payaient deux fois cette compétence, une fois au titre du prélèvement sur les attributions de compensation fixées lors du transfert de la compétence en 2004 et une seconde fois par les administrés au titre de la taxe GEMAPI. Cela représente une baisse de 8.158 € pour 2023.

De ce fait l'Attribution de compensation que nous versons à la CAPG **pour 2022 est ramenée à : 29.699 €**
Celle de 2023 sera de 20.317 €.

VOTE : validation du rapport de la CLECT à unanimité.

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2 - GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES CONTRATS ÉLECTRICITÉ ET GAZ :

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que la commune fait partie depuis 2015 d'un groupement de commande pour l'énergie, avec la CAPG, la Ville de Grasse et plusieurs autres communes, soit au total 14 entités. Face à la complexité des marchés de l'énergie, ce groupement coordonné par la Ville de Grasse, a déjà permis par le passé de réaliser des économies en encadrant contractuellement nos contrats. En cette période de grande incertitude sur l'évolution du coût de l'énergie, il est encore plus important et urgent de s'unir pour essayer de maîtriser au mieux nos futurs contrats 2024.

VOTE : unanimité en faveur du groupement.

Mme le Maire en profite pour rappeler que bien que nous soyons grâce à nos contrats moins impactés que certaines autres collectivités, nous avons subi une augmentation de +38% sur nos factures d'électricité communale en 2022 et que cette hausse est malheureusement estimée à + 72% pour l'année 2023. L'éclairage public étant le contrat le plus impacté par les hausses, le choix de l'extinction la nuit entre 23 h et 5 h mis en place en ce début d'année, devrait limiter les surcoûts.

3 – EXAMEN ET VOTE DES DROITS DE VOIRIE 2023 :

Mme le Maire propose également de maintenir les mêmes montants qu'en 2022, afin de ne pas aggraver les charges des Auribellois et des commerçants. Il s'agit entre-autre des tarifs des terrasses des commerces pour occupation du domaine public et de la redevance annuelle des taxis.

VOTE : unanimité pour la stabilité.

4 - EXAMEN ET VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2023 :

Mme le Maire rappelle qu'elle est attachée à une fiscalité légère et elle propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour l'année 2023. La conjoncture est encore très difficile pour tous, avec les augmentations constantes dans tous les domaines et notamment ceux de l'alimentation, des carburants et plus récemment de l'électricité et du gaz. Il est primordial de ne pas aggraver la situation en maintenant le bas taux de nos impôts locaux. Mme le Maire rappelle qu'ils sont inchangés depuis 2015, et qu'elle avait promis durant sa campagne, de tout faire pour ne pas augmenter la pression fiscale des Auribellois.

Taxe foncière propriété bâtie : 24,93 % (14,31 % taux communal inchangé + 10.62 % taux du Département transféré à la commune)

Taxe Foncière propriété non bâtie : 24,34 %.

Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 12,25 % majorée de 30% (idem depuis 2019).

VOTE : unanimité pour 0% d'augmentation.

5 - EXAMEN DE LA CONVENTION DE PORTAGE FINANCIER POUR LE FONCIER DE LA FUTURE CASERNE DE POMPIERS PEGOMAS/AURIBEAU/LA ROQUETTE :

Mme le Maire propose au conseil municipal dans le cadre d'un portage financier des communes de Pégomas, la Roquette/Siagne et Auribeau/Siagne, d'acquérir un terrain sur Pégomas d'environ 5.000 m² près du stade de football, afin que le SDIS puisse y construire la future caserne intercommunale de la Vallée de la Siagne. La caserne d'Auribeau trop vétuste est fermée depuis plusieurs années et celle de Pégomas n'est plus suffisante en capacité. Nos communes participeraient à cet achat de 308.600 € au prorata de leur population, soit 19.56% pour notre commune : 60.362 €. Cet équipement moderne sera au service de nos trois communes et accueillera des sapeurs-pompiers professionnels, mais également des pompiers volontaires.

VOTE : unanimité pour le portage financier du terrain.

6 - REGULARISATION D'ÉCHANGE DE TERRAIN SUR LE PROGRAMME MARIGNAN ENTRE L'ANCIEN TRACÉ DE VOIE ET LA NOUVELLE ALLÉE DU SAULT : Reporté

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

7 - ACHAT DE L'ANCIEN CENTRE DE SECOURS DES CONDAMINES :

Mme le Maire a repris les négociations avec l'office Cote d'Azur Habitat de NICE propriétaire de l'ancien centre de secours des Condamines et un accord est intervenu. Ce dossier était resté en suspend durant de nombreuses années, sans jamais avoir pu aboutir. Le bien a été estimé par le service du Domaine à 170.000 € pour 676 m² de terrain et 276 m² de hangar vétuste. L'emplacement est stratégique en bordure de la route départementale. Mme le Maire dit qu'à ce jour elle n'a aucun projet particulier, mais que le site offre de nombreuses possibilités.

VOTE : unanimité pour l'acquisition.

8 – CREATION DE TROIS POSTES EN CDD : AIDE CUISINIER, VOIRIE et URBANISME :

Afin de satisfaire aux besoins des services, Mme le Maire propose de créer trois contrats en CDD d'une durée maximale d'un an, pour le service de restauration : l'agent en place bénéficiait d'un emploi aidé qui vient de s'interrompre, ce contrat est nécessaire pour la continuité du service.

Pour le service de voirie qui doit faire face à un surcroît de travail, mais aussi à la défection d'un agent embauché en emploi aidé et en arrêt de travail.

Pour le service administratif et notamment celui de l'urbanisme, pour un surcroît de travail lié au suivi de la procédure de passage au PLU et à l'absence pour longue maladie d'un agent titulaire.

VOTE : unanimité.

9 – QUESTIONS DIVERSES :

- **FOURRIERE AUTOMOBILE** : lors du précédent conseil municipal la procédure de délégation de service public pour le service de fourrière automobile avait été lancée. Une seule entreprise a répondu et son dossier a été examiné en commission. Son offre correspond au cahier des charges et c'est cette entreprise qui assurait déjà la DSP depuis 5 ans. Mme le Maire propose de valider l'offre à DEP'EXPRESS de MOUGINS pour une période de 5 ans. Les tarifs du service de fourrière sont basés sur l'arrêté interministériel du 26/06/2014 et le service est ouvert 7/7 et 24h/24.

VOTE : unanimité

- M. MERO informe que certains habitants du Haut Couloubrier ont des soucis pour se raccorder à la fibre. La Mairie est au courant, mais il s'agit d'un problème sur une entrée de voie privée dont la plaque a été bétonnée. M. LALANDE remarque que les fils de fibre sont mal posés par tous les intervenants des divers fournisseurs.

La secrétaire de séance,
Jessica GUIAUD



Le Maire,
Michèle PAGANIN

